

## CODIR OT VAL DE DROME 06.02.2024 – Compte rendu

### Liste des Présents :

**Collèges des élus :** Gérard GAGNIER, Francine DAMBRINE, Benoit MACLIN,

Pouvoir de Thierry Javelas.

**Collège des prestataires :** Marie Claire BOUTTIER, Fabien LOMBARD, Isabelle GONTARD, Christine GAMBIN

**Techniciens :** Rezika MERABET, Isabelle SUCHIER, Delphine GIRARD, Magaly DUMAS

### **Introduction de la réunion de CODIR par Benoit Maclin,**

Magaly Dumas présente Delphine Girard, arrivée à l'Office de Tourisme le 1.10.2023 suite à une demande de retraite progressive d'Isabelle Suchier. Delphine est en CDD 60 h mensuelles sur un poste de « renfort administratif » jusqu'au 31.05.2024. Isabelle part à la retraite le 31.07.2024, mais sera en congés payés le 20.06.2024. Delphine sera en CDI le 1.06.2024.

## **1. Convention d'objectifs entre la CCVD et l'OT Val de Drôme 2024-2026**

Seuls les articles suivants sont modifiés ou complétés :

Article 4 : informations plus détaillées sur mode de versement de la taxe + information sur taxe additionnelle

Article 5 : le paiement du loyer est conservé (et pas de paiement du temps de travail lié à la perception de la taxe de séjour)

Article 9 : personnel :

- Suppression de la mise à dispo de la salariée Mairie de Mirmande, car elle est salariée de l'équipe de l'ot depuis avril 2023, Clémence a pris une dispo et elle est cdd de 2 ans à l'ot cdd avril 2025
- Poste de direction : infos + détails dans annexe financière
- Saisonnier gare des Ramières / prestation facturée,

Questions / remarques des membres présents :

« la subvention de 58 000 € octroyée par la CCVD n'a pas été réévaluée depuis 7 ans, or les coûts et charges augmentent »

*Réponse : « la taxe de séjour actuellement de 185 000 € annuelle a été multipliée par 2, et elle est intégralement reversée à l'Office de Tourisme »*

*« Cette subvention doit être comparée à celles touchées par d'autres OT de taille similaire, Magaly va faire de la recherche d'infos en ce sens »*

*« Le poste de la direction a été pris en charge à 100 % jusqu'en 2019, pour faciliter le démarrage de l'ot en 2017 »*

« concernant la taxe de séjour , je suis un hôtel non classé, mes hôtes payent donc 1.65 € par nuit par personne !!! et classer mon hôtel me coûterait 1200 € ! »

*Réponse « oui c'est effectivement une délibération qui est prise sur l'ensemble des territoires afin de valoriser la qualité des hébergements et leur classement, ces montants sont alignés sur l'ensemble des territoires »*

« Au sujet de la taxe de séjour il faut être vigilant car la nouvelle loi sur la suppression de l'exonération pour les propriétaires va certainement changée la déclaration de la part des hébergeurs, et du coup notre taxe reversée baisserait »

Réponse : « nous allons évaluer le montant de TS actuellement perçu par les meublés touristiques »

Les membres présents reviennent au sujet de la convention d'objectifs :

« la convention d'objectif fait apparaitre la mission de commercialisation , construction de séjours packagés, or l'ot ne l'a quasi jamais fait »

*Réponse : « Cette mission est piloté par Nicolas Adam et effectivement quasi aucune action (hormis quelques séjours raccrochés à des évènements) n'a été réalisée, Coralie dans notre OT relevait ce point à chacun de ses entretiens »*

« Il conviendra dans ce nouvel OT de bien flécher le temps de travail par mission »

*Réponse « le sujet des Ressources humaines est placé au cœur du projet de ce nouvel OT , les deux directeurs actuels ont été reçus en entretien le 10 janvier, un recrutement extérieur de direction général est envisagé »*

*« les entretiens pro des 2 équipes sont prévus à partir de la semaine prochaine, à le fois bilan des compétences et souhaits des agents »*

Benoit Maclin présente la délibération concernant la signature cette convention d'objectifs

Votée à l'unanimité.

## **2. Présentation du budget réalisé année 2023 et prévisionnel 2024 par Magaly :**

Document en pièces jointes budget

### **1. Budget Fonctionnement structure :**

- Budget réalisé en adéquation avec le prévisionnel
- Loyer finalement payé par l'OT à la ccvd : 4830 € (et retrait du paiement du temps de travail de Brigitte Arnaud sur la taxe de séjour)
- En 2024 , la téléphonie devrait être techniquement être rattachée à la téléphonie ccvd 3 cx , ce qui permettra des économies, nous préciserons ce point au moment du vote du budget

### **2. Charges de personnel et frais assimilés**

- En 2024 prévoir de régler un trimestre (T1 de l'année 2023) de la mise à disposition de Clémence Gounon, facture reçue le 29.01 de la Mairie de Mirmande

- Frais salaire réalisé 2023 en adéquation avec le prévisionnel, en 2024 : prévoir paiement 1 trimestre de plus salaire Clémence (maintenant en cdd à l'ot) , les congés payés de Isabelle Suchier (départ retraite le 31.07.2024) , tuilage avec Delphine Girard, l'augmentation du point +2% , et ancienneté 1% par salarié par an : + 6000 € au total sur ce compte
- Indemnité PEPA : le codir réuni l'an passé au moment du vote du budget avait évoqué le versement d'une prime pepa aux salariés (hors Magaly mise à disposition) , le résultat 2023 étant positif , elle est inscrite au budget pour proposition le jour du vote du budget 2024.
- Il faudra inscrire dans budget 2024 la provision de départ en retraite d'Isabelle, les délibérations afférentes seront prévues. La provision est constituée.

### 3. Actions communications et projets

- L'ensemble des actions votées au codir et CA des 2 OT du 7.12 ont été inscrites dans ce budget 2024 (23500 € d'actions par OT)
- Concernant les éditions une avance avait été payées sur budget 2022 ce qui explique le montant réalisé 2023 « inférieur à la normale » .
- Concernant les actions web marketing 2024 , celles-ci ne sont plus éligibles aux fonds départementaux
- Action proposée sur le déploiement du road book : enveloppe de 7000 € proposée lors du codir du 7.12.2023
  - o « Cet outil sera très cher pour les prestataires dès l'année 2 environ 280 € par an , si l'ot l'offre une année, combien pourrions le garder ? investir 7 000 € de lancement pour au final ne garder que 2 ou 3 prestas équipés n'est pas cohérent. Il manque l'étape de réflexion, il faudrait créer une commission de travail »
  - o « il convient aussi de négocier avec l'agence »
  - o « réfléchir à une formule plus light du road book afin de baisser les coûts d'abonnement et l'offrir à tous nos prestas pour test »

Un groupe de travail va être créé et Lévy Anthérion est en contact avec l'agence qui développe le road book.

Le résultat 2023 est de 14 575 € et sera reportée à notre report à nouveau 2022.

Budget 2024 à venir sur ce sujet quand les derniers chiffres seront arrivés de la Trésorerie.

Magaly félicite les équipes pour le travail réalisé en 2023 et la bonne tenue des budgets affectés.

- Question : « et le sujet Gare des ramières ? une mission régie est prévue dans le budget ? »

Réponse « la ccvd souhaite garder la boutique, seule la mission temps de travail Régie actuellement assumée par Philippe Lloret 364 h annuelles va être déléguée à l'OT , en prestation, cette mission est inscrite en recettes et dépenses et elle est en pour parler »

- « Sur le sujet de l'étude Gare des Ramières suite au sadi , nous devons être associés et à deux reprises cette réunion a été annulée ! »
- « Il ne semble pas y avoir de lien entre le sadi et ce lieu , rien n'a été fait »

*Réponse « l'élue VP à la biodiversité souhaitait attendre le retour de Benoit Maclin VP tourisme afin d'avancer sur ce sujet »*

*« il s'agissait de définir la politique publique menée par la CCVD en matière de biodiversité , ce sujet a été prioritaire »*

*« et ensuite comment le tourisme pénètre dans ce lieu »*

- Cette discussion soulève beaucoup de points d'organisation à éclaircir, l'implication des membres du CODIR , qui ne s'investissent pas dans le CODIR pour assister à une « chambre d'enregistrement » mais souhaitent être intégrés aux réflexions, « on a des choses à dire ». Plusieurs membres ne viennent plus au CODIR à cause de ce problème. Dans le futur OT ils souhaitent s'investir.

Autres sujets : le futur OT Vallée de la Drôme :

- Futur OT prévu le 1.01.2025
- 5 COPILS prévus en 2024 (composés d'élus de chaque communauté de communes et deux techniciennes : Rezika Mérabet et Camille Delarbre)
  - o Copil sujet budget
  - o Copil sujet RH
  - o Copil sujet Gouvernance
  - o Copil sujet Nom et siège
  - o Copil Direction
- Concernant la direction du futur OT les 2 directeurs actuels ont été entendus, un recrutement extérieur est envisagé et deux postes d'adjoints, l'ensemble de l'équipe est conservé.

## Questions

« à quel moment , nous, membres du CODIR seront nous associés à ces réflexions ? »

« le président et les VP de ce futur doivent-ils être tous des élus ? »

« nous souhaitons être acteurs des décisions , il manque de temps pour débattre, être plus impliqués »

« il faut une meilleure articulation aussi entre les besoins des prestas et les actions , il manque des ponts malgré le nombre de rencontres organisées par les deux ot : les éductours, les cafés ot ... »

*Réponse : « concernant les attentes des prestataires nous avons abordé ce sujet en équipe très récemment et souhaitons proposer un questionnement auprès des prestas (questionnaires + rencontre » ,*

« en tant que membre du CODIR nous aimerions participer à l'élaboration de ce questionnaire »

**Prochain CODIR : Mardi 12 mars - 14 h – Gare des Ramières**

- **Vote des comptes année 2023 (compte administratif et comptes de gestion)**
- **Vote du budget année 2024**